

# Commission Technique 04-05 du 12/11/12 à St Jean Montclar

Présents : GERARDI C (CRT), MAUREL A.(CD 05), GIRARD G. (CD 04), BURLE JM (Gap-CD 05), MASSE G. (Gap), THERON L.(Gap), COMBETTES P.(Arbitre), SAVORNIN M.(Seyne), PIACENZA A.(Digne), CHAROIN JM (Digne), CODAN C.(Blanche), ROLADO JC (Gap), MEYER F.(Gap), IMBERT M.(Gueyras), MONTEIL MA (Queyras), ARNAUD L.(Sisteron), HELIES L.(Sisteron), ARNAUDY P.(Gréoux), THEVENARD JP (Gréoux), MONTAGNER S.(Sisteron).

Absents : les représentants de Manosque, Pertuis, Embrun, Briançon.

Accueil par Cédric GERARDI qui définit à nouveau les **MISSIONS des CRT** en faisant référence aux dernières décisions prises par le Comité de Provence. Sauf modifications de dernière minute (réunion à venir), il se considère salarié de la structure régionale avec 80 % de son temps à consacrer au deux départements alpins. Pour la prise en charge de ses déplacements, il est d'abord avancé le chiffre global de 6000 € corrigé ensuite à 10000 €. Sachant que le Comité de Provence lui maintient le bénéfice du véhicule, que sa résidence administrative est maintenue à Ste Tulle et qu'une évaluation sommaire de ces frais à hauteur de 400 € par mois est faite par l'intéressé; il apparaît que l'enveloppe est suffisante pour pouvoir fonctionner. Une planification pour 4 ans du dispositif devrait pouvoir permettre d'envisager l'avenir avec sérénité.

**-Fonctionnement des CPS** : Suite aux interventions de JC Rolando et JM Charoin, Cédric est amené à redéfinir le rôle des CPS qu'il différencie des actions de sélection. L'effectif U13 devrait se situer cette année à 70 éléments, ce qui nécessite un lieu possédant deux terrains mitoyens et la possibilité de préparer les repas. La première journée se déroulera à Digne en décembre puis deux autres sont prévues en Janvier à Sisteron et Gap conformément au calendrier communiqué récemment. La participation aux tournois de fin de saison (Corse, Strasbourg et Paca) est maintenue avec un objectif qui reste festif malgré la volonté de JC Rolando de vouloir leur attribuer un caractère plus élitiste.

Pour la catégorie U15, il apparaît indispensable à Cédric GERARDI de choisir l'unité de lieu avec deux stades et, donc Ste Tulle, seule alternative possible actuellement. Un certain dysfonctionnement est apparu la saison dernière auquel il faudra remédier avec un meilleur encadrement des éducateurs des clubs présents.

**-Structuration de la Commission Technique** : Cédric GERARDI souhaite que les postes essentiels de la structure soient occupés. Pour A. Maurel, il apparaît essentiel que ce soit par des personnes issues du 04 compte tenu de proximité des instances régionales et de la majorité des clubs. JM Charoin est volontaire pour représenter les Écoles de Rugby auprès du Comité de Provence mais il souhaite qu'on puisse lui suppléer. Un accord est trouvé pour une désignation au coup par coup à l'occasion des réunions de la commission technique.

En ce qui concerne la trésorerie, G. Girard demandera à l'actuel trésorier du CD 04 d'assurer la tâche. A défaut, JM Burle qui est déjà le rédacteur des compte-rendus des réunions, accepte de prendre cela à son compte. Cependant, l'absence de représentant des quatre clubs cités ne permet pas de considérer cette organisation comme complète et définitive.

**-Arbitrage** : Patrick Combettes intervient à deux reprises. Une première fois pour faire le point sur la formation de jeunes arbitres et tenter d'obtenir de nouvelles candidatures auprès des clubs. Une deuxième fois sur la nécessité d'information des arbitres désignés pour assurer la direction de matches annulés ou reportés.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance : Jean-Marc BURLE

Il s'agit d'un condensé du texte intégralement accessible sur le cahier de délibération du Comité Départemental des Hautes Alpes.